



L'agriculture, la sylviculture et la pêche

L'agriculture a été l'un des premiers secteurs de l'économie (après le charbon et l'acier) à retenir l'attention des responsables politiques européens. L'article 39 du traité de Rome instituant la CEE (1957) fixe les objectifs de la première politique agricole commune (PAC). Ceux-ci visent à accroître la productivité agricole afin d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, tout en stabilisant les marchés et en garantissant la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs.

Le principal objectif d'accroissement de la production ayant été atteint, des excédents alimentaires se sont accumulés, faussant le fonctionnement du marché et suscitant des préoccupations environnementales. Ces facteurs sont à l'origine des changements intervenus dans la PAC, un processus entamé au début des années 1990 et qui l'a fait passer d'une approche de soutien à la production à une forme d'agriculture durable, axée sur le marché et plus respectueuse de l'environnement. Ces réformes ont essentiellement porté sur la hausse de la compétitivité de l'agriculture, en diminuant les prix de soutien et en compensant cette réduction par l'introduction de paiements directs. Une étape décisive a été franchie lors des réformes de la PAC de 2003/2004 avec le découplage des aides directes de la production et la tentative de recentrage de la PAC sur les préoccupations des consommateurs. Le champ d'action de cette dernière réforme de la PAC a été élargi avec l'adoption d'une politique complète de développement rural. Ensemble, ces politiques visent à encourager l'esprit d'entreprise afin de permettre aux exploitants agricoles de mieux répondre aux signaux du marché, d'adopter de nouvelles techniques et de promouvoir des activités diversifiées, telles que l'artisanat rural, les services de transformation de produits alimentaires dans les exploitations, le tourisme ou le boisement ainsi que la promotion de pratiques agricoles durables et d'autres mesures de développement rural.



9.1 L'agriculture — structure des exploitations agricoles et utilisation des terres

Introduction

En novembre 2007, la Commission européenne a adopté une communication intitulée «Préparer le bilan de santé de la PAC réformée» dans l'optique d'évaluer la mise en œuvre des réformes de la PAC de 2003 et d'apporter les ajustements jugés nécessaires au processus des réformes. Parmi les propositions émises figurait notamment un glissement du financement en direction d'un soutien accru au développement rural au lieu des paiements directs.

Contrairement à d'autres régions du monde, la superficie forestière de l'UE augmente lentement. Les forêts croissent dans des conditions climatiques, géographiques, écologiques et socio-économiques extrêmement diverses. Sur le plan écologique, les forêts européennes appartiennent à différentes zones de végétation, allant des plaines côtières à la zone alpine, tandis que les conditions de gestion socio-économiques varient de petites exploitations familiales à de grands domaines appartenant à des entreprises intégrées verticalement.

Les poissons sont une ressource naturelle biologique, mobile (parfois sur de longues distances) et renouvelable. En dehors de la pisciculture, personne ne peut posséder les poissons jusqu'à ce qu'ils aient été capturés. En conséquence, les stocks de poissons continuent à être considérés comme une ressource commune qu'il convient de gérer collectivement. Il a donc été nécessaire de mettre en place des politiques qui régulent les quantités pêchées ainsi que les types de techniques et de matériels de pêche utilisés pour la capture.

La structure de l'agriculture dans les États membres varie considérablement, notamment en raison des différences géologiques, topographiques, climatiques et de ressources naturelles, mais aussi de la diversité des activités régionales, des infrastructures et des habitudes sociales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles permet d'évaluer la situation agricole de l'UE, tout en suivant les tendances et les évolutions de la structure des exploitations et en modélisant l'impact des changements externes ou des propositions politiques.

La politique de développement rural vise à rehausser la compétitivité dans l'agriculture et la sylviculture, à améliorer l'environnement et les campagnes, à accroître la qualité de vie dans les régions rurales et à favoriser la diversification de l'économie rurale. À mesure de la modernisation de l'agriculture et de la plus grande place occupée par l'industrie et les services dans l'économie, l'agriculture a perdu de son importance en tant que source d'emplois. Par conséquent, l'accent est davantage mis sur le rôle que les exploitants peuvent jouer dans le développement rural, notamment la sylviculture, la biodiversité, la diversification de l'économie rurale afin de créer d'autres types d'emplois et la protection environnementale dans les zones rurales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles continue de faire l'objet d'adaptations afin d'obtenir les données nécessaires à l'analyse et au suivi de ces types de développement.



Définitions et disponibilité des données

L'enquête de base sur la structure des exploitations agricoles est effectuée par les États membres tous les 10 ans (l'enquête globale s'inscrivant dans le cadre du recensement agricole) et des enquêtes intermédiaires par échantillonnage sont effectuées trois fois entre les enquêtes de base. Les États membres recueillent des informations auprès des exploitations agricoles individuelles et, conformément à des règles strictes de confidentialité, les données sont transmises à Eurostat. Les informations recueillies concernent l'utilisation des terres, le cheptel, le développement rural, la gestion et la main-d'œuvre agricole (notamment l'âge, le sexe et la relation au propriétaire de l'exploitation). Les données de l'enquête peuvent ensuite être cumulées sur différents niveaux géographiques (États membres, régions et, pour les enquêtes de base, également par districts) et classées par importance, statut de la zone, statut juridique de l'exploitation, zone d'objectif et type d'exploitation.

L'unité de base sous-jacente à l'enquête sur la structure des exploitations est l'**exploitation agricole**. Une exploitation se définit comme une unité technico-économique soumise à une gestion unique et engagée dans la production agricole. L'enquête sur la structure des exploitations concerne toutes les exploitations agricoles disposant d'une superficie agricole utilisée (SAU) d'au moins un hectare (ha) et celles dont la SAU est inférieure à 1 ha, si leur production marchande dépasse certains seuils physiques.

La **superficie agricole utilisée** (SAU) comprend l'ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages, des terres consacrées à des cultures permanentes et des jardins familiaux. La SAU ne tient pas compte

des terres agricoles inutilisées, des zones boisées et des terres occupées par des bâtiments, des cours de ferme, des chemins, des étangs, etc. Les **cultures permanentes** désignent les variétés qui ne sont pas cultivées en rotation, à l'exclusion des pâturages permanents, qui occupent les sols pendant une longue période et qui produisent des récoltes pendant plusieurs années. Les **prairies et pâturages permanents** désignent les terres qui sont utilisées à titre permanent (pendant une durée d'au moins cinq ans) pour la production d'herbacées fourragères, par culture (semis) ou naturellement (ensemencement naturel), et qui ne sont pas incluses dans la rotation des cultures de l'exploitation. Ces surfaces peuvent servir au pâturage ou fauchées pour l'ensilage ou la production de foin. Les **terres arables** désignent les terres travaillées (labourées ou cultivées) régulièrement, généralement dans le cadre d'un système de rotation des cultures. La **superficie boisée** désigne les terres couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers, y compris les peupleraies à l'intérieur ou à l'extérieur de forêts et les pépinières d'arbres forestiers cultivées dans des zones boisées pour les besoins de l'exploitation, ainsi que les infrastructures forestières (chemins, dépôts de stockage de grumes, etc.). Les **terrains bâtis et connexes** sont les terrains résidentiels, les terrains industriels, les terrains utilisés pour les carrières, puits et mines, les terrains commerciaux, les terrains utilisés par les services publics, les terrains à usage mixte, les terrains utilisés pour les transports et communications, les infrastructures techniques, les terrains à usage de loisirs et les autres espaces ouverts. Les bâtiments d'exploitation agricole, les cours et les annexes dispersés sont exclus. Certains chiffres peuvent correspondre aux données disponibles au cours de l'année la plus proche (dans une limite de +/- 1 ou 2 années avant ou après).



Les **autres activités lucratives** désignent toute activité autre que celle liée au travail agricole, y compris les activités effectuées par l'exploitation elle-même (aires de camping, hébergements pour touristes, etc.) ou qui utilisent ses ressources (matériel, etc.) ou ses produits (tels que la transformation des produits de la ferme ou la production d'énergie renouvelable), et qui a des retombées économiques pour l'exploitation. Les autres activités lucratives sont exercées par l'exploitant, les membres de sa famille, ou un ou plusieurs partenaires dans le cas de groupement d'exploitations.

La **main-d'œuvre agricole** comprend toutes les personnes ayant achevé leur scolarité obligatoire (c'est-à-dire qu'ils ont atteint l'âge de fin de scolarité) et qui ont effectué des travaux agricoles dans l'exploitation concernée par l'enquête pendant les 12 mois précédant la date de l'enquête. Les chiffres intègrent les propriétaires de l'exploitation, même lorsqu'ils n'y travaillent pas; par ailleurs, leurs conjoints ne sont pris en compte que s'ils travaillent effectivement dans l'exploitation. L'**exploitant agricole** désigne la personne physique (exploitant individuel ou groupement de personnes) ou morale (p. ex. coopérative ou institution) pour le compte et au nom de laquelle l'activité est exercée et qui assume la responsabilité économique et légale de l'exploitation, c'est-à-dire qui supporte ses risques économiques. Pour les exploitations en holding, seul le principal exploitant (une seule personne) est comptabilisé. La **main-d'œuvre régulière** inclut la main-d'œuvre familiale (même les personnes qui ont travaillé dans l'exploitation à titre accessoire) et les travailleurs non familiaux occupés (régulièrement) à titre permanent. La **main-d'œuvre familiale** comprend l'exploitant et les membres de sa famille qui exécutent un travail agricole (y compris les personnes ayant atteint

l'âge de la retraite qui continuent de travailler dans l'exploitation). Une **unité de travail par an** (UTA) correspond au travail effectué par une personne employée à temps plein dans une exploitation agricole. L'expression «**temps plein**» signifie le nombre d'heures minimum exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces derniers ne précisent pas le nombre d'heures, on considère que 1 800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de 8 heures).

Conclusions principales

D'après l'enquête sur la structure des exploitations, l'EU-27 comptait 14,5 millions d'exploitations agricoles en 2005. Parmi les États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007, une période de restitution des terres a eu lieu dans la phase précédant l'adhésion. Ce processus a conduit au morcellement de grandes fermes d'État et à leur restitution à des particuliers, conduisant à une augmentation conséquente du nombre d'exploitations et de travailleurs. Plus d'un quart des exploitations agricoles (29,4 %) de l'EU-27 étaient situées en Roumanie.

Au total, la main-d'œuvre agricole dans l'EU-27 représentait en 2005 l'équivalent de 12,7 millions de personnes travaillant à temps plein. Un peu plus d'un tiers (35 %) de la main-d'œuvre agricole occupée régulièrement dans l'EU-27 est féminine, bien que dans les États baltes, ce chiffre soit plus près de la moitié, atteignant 50 % en Lettonie. Les exploitants et les membres de leur famille composent la grande majorité de la main-d'œuvre, avec 81 % dans l'EU-27, seules la République tchèque et la Slovaquie enregistrant une proportion beaucoup plus réduite en raison de la structure de propriété des exploitations différente dans ces pays. Les exploitants agricoles de moins de 35 ans



dans l'EU-27 sont relativement peu nombreux (6,7 %) alors que la proportion des plus de 65 ans est relativement importante (33,2 %).

La superficie agricole utilisée dans l'UE représentait 40 % de la superficie totale des terres en 2005; de plus, les superficies

boisées constituaient 7,3 % supplémentaires de la superficie totale des terres. Les terres arables équivalaient à trois cinquièmes de la SAU et les pâturages permanents un tiers, tandis que les cultures permanentes occupaient environ 6 % de la SAU.

Tableau 9.1: Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations agricoles (en milliers)			Exploitations avec vaches laitières (en milliers)			Exploitations avec superficie irrigable (en % de la SAU)	
	2003	2005	2007	2003	2005	2007	2005	2007
EU-27	15 021,0	14 478,6	:	:	:	:	:	:
Zone euro	5 975,2	5 565,6	:	:	:	:	:	:
Belgique	54,9	51,5	48,0	16,6	15,2	:	4,2	4,7
Bulgarie	665,6	534,6	:	195,0	152,6	:	14,5	:
République tchèque	45,8	42,3	39,4	8,5	6,8	5,6	4,7	5,2
Danemark	48,6	51,7	44,6	8,0	6,6	5,4	17,9	15,1
Allemagne	412,3	389,9	:	121,8	110,4	:	:	:
Estonie	36,9	27,8	23,3	12,4	9,2	6,1	:	:
Irlande	135,6	132,7	128,2	28,1	23,8	:	0,0	0,0
Grèce	824,5	833,6	:	:	:	:	65,2	:
Espagne	1 140,7	1 079,4	:	51,0	42,4	:	46,4	:
France	614,0	567,1	:	113,9	103,9	:	18,0	:
Italie	1 963,8	1 728,5	:	67,5	61,0	:	37,6	:
Chypre	45,2	45,2	:	0,3	0,2	:	77,3	:
Lettonie	126,6	128,7	107,8	63,7	50,9	43,7	0,3	0,2
Lituanie	272,1	253,0	230,3	193,4	170,8	123,2	0,1	0,0
Luxembourg	2,5	2,5	2,3	1,0	1,0	:	:	0,0
Hongrie	773,4	714,8	626,3	22,0	16,3	:	2,5	0,2
Malte	11,0	11,1	11,0	0,2	0,2	0,2	27,8	25,5
Pays-Bas	85,5	81,8	76,7	25,0	23,5	24,5	23,6	26,1
Autriche	173,8	170,6	:	65,1	54,6	:	4,4	:
Pologne	2 172,2	2 476,5	2 391,0	873,8	727,1	651,1	1,0	1,1
Portugal	359,3	323,9	:	27,1	15,9	:	62,2	:
Roumanie	4 484,9	4 256,2	:	1 204,9	1 134,4	:	3,5	:
Slovénie	77,2	77,2	75,3	17,2	19,7	19,2	2,3	2,3
Slovaquie	71,7	68,5	:	14,2	13,5	:	10,5	:
Finlande	75,0	70,6	68,2	19,4	16,9	:	8,1	8,5
Suède	67,9	75,8	72,6	9,7	8,6	7,1	6,0	5,2
Royaume-Uni	280,6	286,8	:	28,2	26,3	:	1,4	:
Norvège	58,2	53,0	:	17,5	15,9	:	16,8	:
Suisse	:	63,6	:	:	:	:	0,0	:

Source: Eurostat (tag00001, ef_r_nuts et ef_ov_lusum)

**Tableau 9.2:** Main-d'œuvre agricole, 2007 (1)

	Main- d'œuvre agricole total (en milliers d'UTA) (2)	Main- d'œuvre agricole régulière (en % du total)	Main- d'œuvre agricole à temps plein (en % du total)	Main- d'œuvre agricole féminine rég. (en % du total)	Main- d'œuvre agricole familiale (en % du total)	Exploitants agricoles en tant que personnes physiques (en milliers)	Exploi- tants agricoles <35 ans (en milliers)	Exploi- tants agricoles ≥65 ans (en milliers)
EU-27		92	33	35	81	14 222	956	4 722
Zone euro	5 642	89	44	28	73	5 366	300	1 774
Belgique	66	95	71	29	79	44	3	9
Bulgarie	625	96	41	39	87	531	22	222
République tchèque	137	98	68	32	27	36	4	7
Danemark	56	96	70	23	61	44	3	9
Allemagne	643	92	51	29	70	385	35	28
Estonie	32	98	46	46	61	22	1	7
Irlande	148	98	60	21	93	128	9	32
Grèce	601	85	21	30	82	833	57	307
Espagne	993	81	41	20	65	1 028	54	359
France	855	89	66	25	49	474	42	75
Italie	1 374	90	37	29	82	1 699	56	735
Chypre	29	89	30	31	73	45	1	12
Lettonie	105	99	30	50	84	108	8	32
Lituanie	180	98	14	48	85	230	10	93
Luxembourg	4	98	63	27	85	2	0	0
Hongrie	403	97	25	37	77	619	47	172
Malte	4	99	41	14	88	11	0	3
Pays-Bas	165	91	56	26	61	73	3	13
Autriche	166	97	51	41	89	167	18	19
Pologne	2 263	97	34	42	95	2 387	294	388
Portugal	398	93	33	41	83	317	7	150
Roumanie	2 596	93	3	43	91	4 238	218	1 849
Slovénie	84	96	21	41	92	75	3	26
Slovaquie	99	97	43	33	43	67	3	20
Finlande	72	94	56	30	83	67	6	4
Suède	65	97	42	26	76	68	4	15
Royaume-Uni	339	94	55	24	69	274	9	84
Norvège	59	95	35	25	83	53	5	4
Suisse	:	:	:	:	:	63	:	:

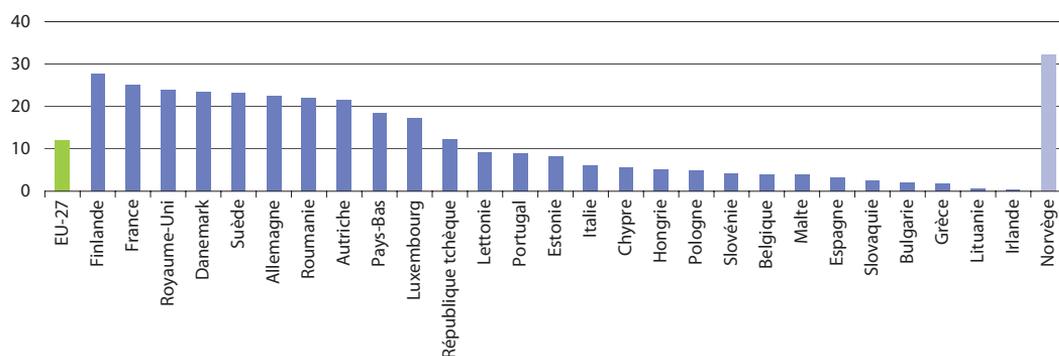
(1) EU-27, zone euro, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Autriche, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni, Norvège et Suisse, 2005.

(2) UTA: unité de travail par an.

Source: Eurostat (tag00020, ef_ov_lfft, ef_so_lfwtime, ef_so_lfaa, tag00028, tag00029 et tag00030)

**Figure 9.1:** Exploitations agricoles exerçant une autre activité lucrative, 2007 (1)

(en %)

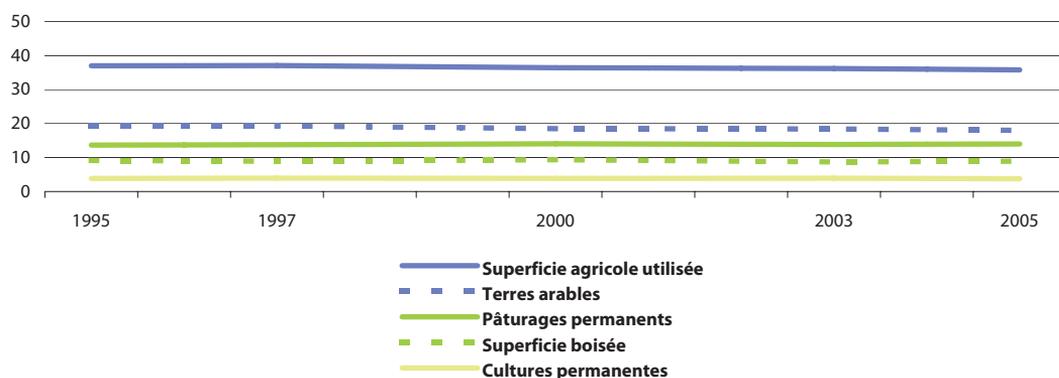


(1) EU-27, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Autriche, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni et Norvège, 2005.

Source: Eurostat (tag00096)

Figure 9.2: Superficie agricole par utilisation des sols dans l'UE (1)

(en % de la superficie des terres)



(1) Données disponibles pour les années illustrées sur la figure; total de l'UE basé sur les données concernant la Belgique, le Danemark, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Source: Eurostat (ef_lu_ovcropesu et reg_d3area)

**Tableau 9.3:** Superficie par utilisation des sols

	Superficie des terres, 2005 (en milliers d'hectares) (1)	Proportion de la superficie des terres, 2007 (en %) (2)				Superficie boisée (hors SAU)	Terrains bâti, 2000 (en %) (3)
		Superficie agricole utilisée (total)	dont:				
			Cultures perma- nentes	Pâturages perma- nents	Terres arables		
EU-27	430 296	40,0	2,5	13,0	24,3	7,3	:
Zone euro	256 562	40,4	3,8	13,3	23,2	7,2	:
Belgique	3 033	45,3	0,7	16,9	27,8	0,2	18,6
Bulgarie	11 100	24,6	0,7	1,0	22,7	10,1	:
République tchèque	7 726	45,5	0,5	11,8	33,3	18,9	10,5
Danemark	4 310	61,8	0,2	4,7	56,9	4,8	16,9
Allemagne	35 709	47,7	0,6	13,8	33,3	3,9	12,8
Estonie	4 343	20,9	0,1	6,3	14,4	5,3	:
Irlande	6 839	60,5	0,0	45,8	14,7	3,6	:
Grèce	13 071	30,5	8,3	6,3	15,7	0,4	:
Espagne	50 600	49,1	8,4	17,1	23,6	9,6	:
France	63 283	43,6	1,7	12,8	29,0	1,6	6,7
Italie	29 511	43,1	7,7	11,3	23,9	12,8	:
Chypre	925	16,4	4,4	0,0	11,9	0,3	2,2
Lettonie	6 229	28,5	0,3	10,3	17,8	11,4	4,2
Lituanie	6 268	42,3	0,3	13,1	28,9	2,6	3,2
Luxembourg	259	50,6	0,6	26,4	23,6	2,5	8,5
Hongrie	9 303	45,5	1,7	5,4	38,2	14,6	:
Malte	32	32,7	4,2	0,0	25,4	0,0	:
Pays-Bas	3 376	56,7	1,0	24,3	31,4	0,3	17,0
Autriche	8 248	39,6	0,8	21,7	17,0	32,1	4,6
Pologne	31 269	49,5	1,2	10,5	37,6	3,8	6,6
Portugal	9 212	39,9	7,0	19,2	13,5	9,2	17,8
Roumanie	23 000	60,5	1,5	19,7	38,6	4,3	4,4
Slovénie	2 014	24,3	1,3	14,3	8,6	18,8	3,9
Slovaquie	4 903	38,3	0,5	10,8	26,9	23,6	7,5
Finlande	30 409	7,5	0,0	0,1	7,4	10,4	2,5
Suède	41 034	7,6	0,0	1,2	6,4	9,1	:
Royaume-Uni	24 250	65,8	0,1	40,4	25,2	2,3	:
Croatie	:	:	:	:	:	:	8,6
Islande	:	:	:	:	:	:	1,4
Norvège	30 428	3,4	0,0	1,3	2,0	8,0	:
Suisse	4 000	26,5	0,6	15,8	10,2	2,8	7,0

(1) Estonie, Irlande, Lettonie, Lituanie, the Pays-Bas, Slovénie, Finlande et Suède, 2007.

(2) EU-27, zone euro, Bulgarie, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Autriche, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Royaume-Uni, Norvège et Suisse, 2005.

(3) Lettonie and Luxembourg, 1990; Finlande et Suisse, 1995.

Source: Eurostat (ef_lu_ovcropsu, reg_d3area et tsdnr510)

9.2 La production, les indices de prix et les revenus agricoles

Introduction

Un des principaux objectifs de la politique agricole commune (PAC) reste d'offrir aux exploitants des conditions de vie raisonnables. Bien que ce concept ne soit pas explicitement défini, le revenu des activités agricoles constitue l'une des mesures suivies. Les comptes économiques de l'agriculture (CEA) constituent l'une des sources de données fournissant de telles mesures du revenu (voir les définitions ci-après). Cet ensemble macro-économique de données permet d'analyser le processus de production des activités agricoles et le revenu primaire qui en découle. Les CEA fournissent des informations clés sur la viabilité économique de l'agriculture, sur sa contribution à la richesse d'un État membre, ainsi que sur la structure et la composition des intrants et de la production agricoles. Ils présentent, de plus, la rémunération des facteurs de production et les relations qui existent entre les prix et les quantités des intrants et de la production, et répondent à la nécessité de disposer d'informations comparables à l'échelle internationale.

Eurostat recueille également les prix agricoles annuels (en principe nets de TVA) pour comparer les niveaux des prix agricoles entre les États membres et pour étudier les canaux de vente. Les indices des prix agricoles pour les produits et les moyens de production agricoles sont en revanche utilisés principalement pour analyser les variations de prix et leur effet sur le revenu agricole.

Définitions et disponibilité des données

Les CEA comprennent un compte de production, un compte d'exploitation, un compte du revenu d'entreprise et des éléments d'un compte de capital. Pour les postes de production des activités agricoles, de chasse et les services connexes, les États membres transmettent à Eurostat les valeurs aux prix de base ainsi que leurs composantes (la valeur aux prix à la production, les subventions sur les produits et les impôts sur les produits). Pour les postes de consommation intermédiaire, les valeurs au prix d'acquisition sont transmises. Les données pour le compte de production et la formation brute de capital fixe sont transmises en prix courants et en prix de l'année précédente.

Les **indicateurs de revenu agricole** (dans les CEA) sont présentés sous la forme d'un indice du revenu réel des facteurs dans l'agriculture par unité de travail annuel (indicateur de revenu A), de l'indice du revenu net réel d'entreprise agricole par unité de travail non salarié annuel (indicateur B) et du revenu net d'entreprise agricole (indicateur C).

Le concept de production, pour la **production animale et végétale**, regroupe les ventes, la variation des stocks ainsi que les produits utilisés pour la transformation et l'autoconsommation des producteurs. Les **indices des prix agricoles** de l'UE sont calculés au moyen d'une formule de Laspeyres pondérée en fonction de l'année de base (2000=100). Ils sont exprimés à la fois en termes nominaux et déflatés sur la base d'un déflateur IPCH implicite.



Conclusions principales

La valeur ajoutée brute de l'agriculture de l'EU-27 a augmenté de 7,4 % en 2007 (par rapport à 2006), atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis dix ans. En 2006 et 2007, tant la production végétale qu'animale a progressé, avec une croissance particulièrement vigoureuse de la production végétale.

Les prix déflatés à la production agricole ont gagné en moyenne 0,8 % par an entre 2002 et 2007 dans l'EU-27. L'analyse des indices des prix à la production (nominaux) au cours de la même période révèle que les prix ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 3,4 %, la hausse étant près de deux fois plus rapide pour les prix à la production végétale que pour les prix à la production animale (4,5 % par an contre 2,0 % par an). Plusieurs variétés céréalières ont bénéficié de progressions annuelles moyennes de leur prix d'au moins 10 % au cours des cinq années étudiées, comme le seigle, l'orge et le blé. Ces hausses proviennent presque

entièrement d'une montée en flèche des prix en 2007. Un faible nombre seulement de produits agricoles ont subi une baisse de prix, principalement la betterave sucrière, dont les prix ont chuté de 27 % au total entre 2004 (dernier pic des prix) et 2007, tandis que les prix n'ont presque pas évolué pour les productions porcine, ovine et caprine au cours de la période de référence (2002-2007).

Parallèlement à l'augmentation de la valeur ajoutée brute, le revenu des activités agricoles a connu une augmentation d'environ 5,8 % (indicateur A) dans l'EU-27 en 2007 (par rapport à l'année précédente). Des différences importantes ont été observées entre les États membres: la Roumanie a enregistré une baisse de 16,7 % du revenu des activités agricoles en 2007 et Malte, le Portugal et l'Italie ont observé un recul d'au moins 3 %; tandis que cet indicateur a grimpé de 46,0 % en Lituanie en 2007 et que l'augmentation a dépassé 20 % en Belgique, en Pologne, en République tchèque et en Allemagne.



Tableau 9.4: Production agricole et valeur ajoutée
(en millions d'euros)

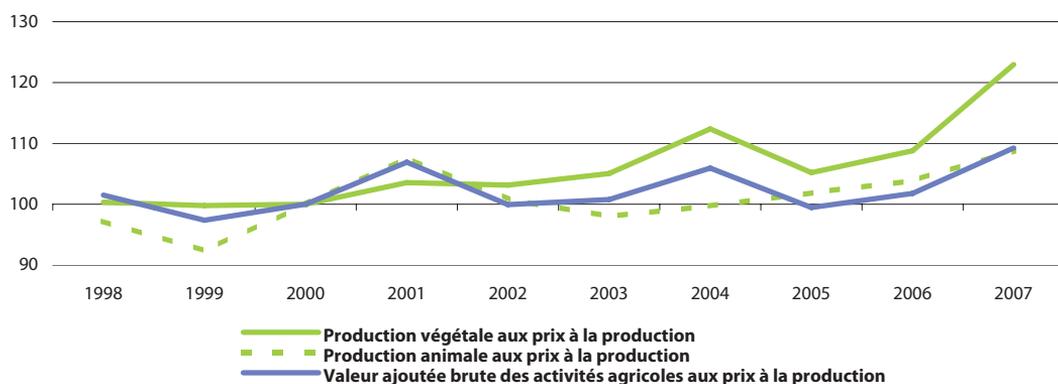
	Valeur ajoutée brute de l'industrie agricole aux prix à la production			Production végétale aux prix à la production			Production animale aux prix à la production		
	2000	2005	2007	2000	2005	2007	2000	2005	2007
EU-27	130 634	129 933	142 726	149 884	157 679	185 220	126 095	128 459	137 791
Zone euro (1)	105 665	102 056	111 621	119 965	123 537	141 725	91 785	91 003	97 495
Belgique	2 484	2 135	2 346	2 931	2 903	3 479	3 841	3 556	3 772
Bulgarie	1 634	1 544	1 243	1 305	1 627	1 511	1 448	1 129	1 242
République tchèque	831	886	1 068	1 396	1 674	2 389	1 399	1 574	1 670
Danemark	2 496	2 297	2 487	2 603	2 474	3 635	4 767	4 867	4 942
Allemagne	13 571	13 000	14 565	18 425	18 167	23 293	19 344	19 042	20 382
Estonie	137	186	254	141	201	309	183	265	293
Irlande	1 617	1 642	1 933	1 229	1 380	1 598	3 655	3 652	4 105
Grèce	6 240	6 581	6 062	6 525	7 024	6 650	2 499	2 711	2 754
Espagne	19 225	20 345	22 571	19 539	21 234	23 700	11 692	12 641	13 958
France	23 890	21 252	25 544	30 337	29 864	36 780	22 242	21 663	22 299
Italie	24 527	24 404	24 088	24 234	25 434	25 784	13 438	13 178	14 310
Chypre	:	330	338	:	281	300	:	292	299
Lettonie	182	222	343	192	308	500	220	282	377
Lituanie	394	407	521	626	657	881	481	693	836
Luxembourg	103	102	124	76	81	99	148	155	165
Hongrie	1 814	1 887	2 083	2 343	3 020	3 704	2 073	2 117	2 211
Malte	64	45	45	48	40	44	77	63	63
Pays-Bas	9 053	7 829	8 786	9 480	10 131	11 645	8 548	7 906	8 906
Autriche	2 127	2 167	2 689	2 159	2 262	3 008	2 513	2 540	2 788
Pologne	4 598	5 161	7 186	5 992	6 043	9 463	5 886	7 585	8 930
Portugal	2 160	1 998	2 212	3 597	3 584	3 783	2 178	2 241	2 333
Roumanie	4 121	6 083	5 822	4 887	7 687	8 603	2 984	4 051	4 083
Slovénie	399	397	388	444	496	585	493	468	499
Slovaquie	311	382	515	459	691	891	742	759	889
Finlande	670	602	702	1 434	1 473	1 908	1 689	1 718	1 724
Suède	1 094	1 060	1 323	1 805	1 634	2 218	2 303	2 047	2 101
Royaume-Uni	7 147	6 975	8 120	7 677	7 309	8 461	11 252	11 262	12 160
Norvège	856	831	926	1 199	1 229	1 237	1 620	1 800	1 959
Suisse	3 053	2 582	2 334	3 118	2 855	2 824	3 359	3 171	3 042

(1) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (aact_eaa01)

**Figure 9.3:** Production agricole et valeur ajoutée brute (chiffres nominaux) dans l'EU-27

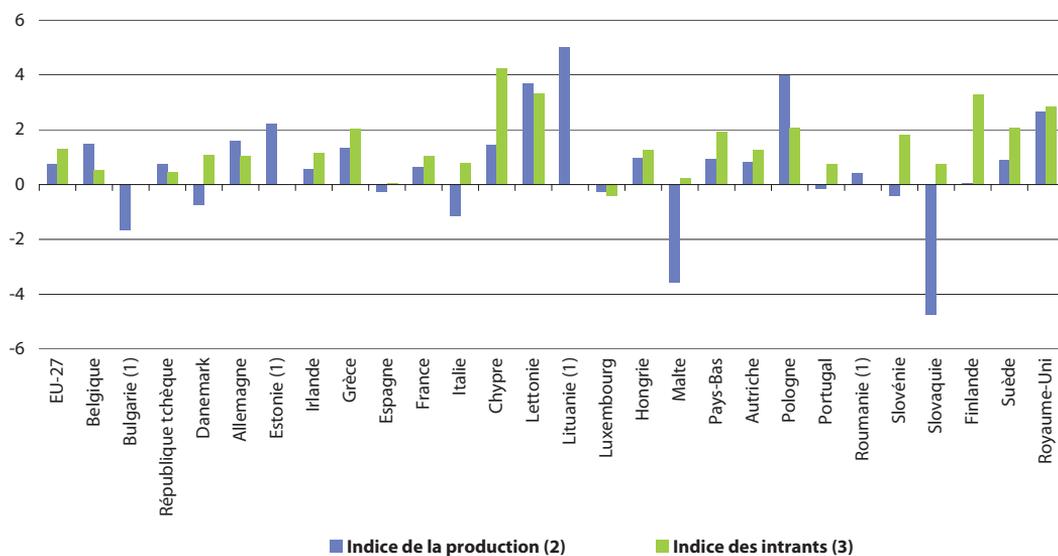
(2000=100)



Source: Eurostat (aact_eaa01)

Figure 9.4: Évolution des indices de prix déflatés de la production agricole et des moyens de production agricole, 2002-2007

(taux de croissance annuels moyens en %)



(1) Indice des intrants, non disponible.

(2) Estonie et Chypre, 2004-2007.

(3) Chypre et Slovaquie, 2004-2007; EU-27, données provisoires.

Source: Eurostat (tag00046 et tag00052)



Tableau 9.5: Indices de prix de la production agricole (chiffres nominaux) dans l'EU-27
(2000=100)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PRODUCTION VÉGÉTALE (y compris fruits et légumes)	100,0	105,7	106,7	114,7	113,0	107,7	116,5	133,1
Céréales (y compris semences)	100,0	101,2	93,9	101,0	108,2	90,7	102,6	158,4
Cultures industrielles	100,0	108,2	106,2	111,4	113,3	105,9	104,1	113,1
Plantes fourragères	100,0	113,7	113,8	116,5	125,6	105,8	103,1	118,6
Légumes et produits horticoles	100,0	105,0	109,3	116,3	107,6	115,1	117,4	121,9
Pommes de terre (y compris semences)	100,0	125,2	126,0	145,7	141,1	128,8	201,4	198,1
Fruits	100,0	109,8	115,3	129,3	124,4	120,4	122,3	134,2
Vin	100,0	95,7	96,6	100,2	102,2	92,3	92,5	98,7
Huile d'olive	100,0	96,9	105,4	114,3	124,7	146,1	162,9	135,2
Autres produits végétaux	100,0	103,2	101,7	106,2	103,9	104,8	107,8	125,1
PRODUCTION ANIMALE	100,0	107,4	101,5	101,2	104,1	105,3	107,7	111,9
Animaux	100,0	106,1	97,8	97,0	103,5	106,5	110,9	108,2
Bétail	100,0	88,5	94,2	96,6	101,4	108,5	116,7	113,8
Bétail (hors veaux)	100,0	88,6	95,8	97,0	100,4	109,3	116,8	113
Veaux	100,0	95,2	96,2	103,4	107,1	103,7	115,4	117,5
Porcins	100,0	119,9	98,4	91,3	102,6	103,7	107,4	98,5
Équidés	100,0	111,6	109,6	104,3	102,4	104,5	115,7	117,4
Ovins et caprins	100,0	117,4	116,9	119,9	119,6	120,0	122,5	116,1
Volaille	100,0	107,4	101,5	104,4	104,7	103,6	104,0	117,4
Autres animaux	100,0	109,5	91,4	102,5	102,8	102,5	106,8	96,3
Produits animaux	100,0	105,8	101,6	102,0	104,8	103,7	103,2	117,2
Lait	100,0	107,8	103,6	103,1	103,7	103,4	101,6	115,3
Œufs	100,0	101,7	102,7	119,4	108,7	102,4	110,9	129,5
Autres produits animaux	100,0	113,2	114,0	105,4	124,0	121,5	129,9	123,2
BIENS AGRICOLES (PROD. VÉGÉTALE & ANIMALE)	100,0	106,4	103,9	107,9	108,6	106,5	112,2	122,6

Source: Eurostat (apri_pi00_outa)

**Tableau 9.6:** Indice du revenu de l'activité agricole (indicateur A)

(2000=100)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	:	:	:	100,0	109,8	104,9	106,6	116,1	105,8	109,6	116,0
Zone euro (1)	100,8	98,3	97,2	100,0	103,7	96,6	97,9	99,5	92,4	95,2	103,2
Belgique	99,7	95,2	88,8	100,0	91,7	81,1	89,6	91,1	68,0	70,5	89,5
Bulgarie	:	:	:	100,0	111,8	89,9	84,6	91,9	97,9	94,3	97,0
République tchèque	:	97,8	82,3	100,0	127,2	99,6	87,3	137,5	152,1	153,9	186,2
Danemark	112,2	81,1	78,5	100,0	119,8	85,3	83,3	93,8	95,3	102,5	107,5
Allemagne	87,5	78,6	77,8	100,0	124,5	91,9	84,6	122,5	110,9	116,1	139,5
Estonie	76,6	115,0	76,0	100,0	134,2	128,7	136,9	233,3	250,3	236,4	335,3
Irlande	85,3	82,1	76,5	100,0	94,6	82,6	79,1	83,6	99,4	88,5	98,6
Grèce	104,9	103,7	102,1	100,0	101,0	97,7	90,1	84,9	86,1	85,3	86,0
Espagne	106,5	102,1	95,8	100,0	107,9	104,5	118,1	108,6	96,0	95,4	105,3
France	101,4	105,7	101,3	100,0	100,8	97,7	95,8	94,4	90,0	99,5	110,9
Italie	102,0	99,7	105,5	100,0	98,1	96,4	96,7	97,0	84,6	81,5	79,1
Chypre	:	:	102,7	100,0	111,9	113,3	108,3	96,8	95,2	99,3	100,3
Lettonie	:	132,0	94,8	100,0	129,8	127,7	140,0	233,2	243,0	314,3	336,7
Lituanie	122,8	130,0	105,3	100,0	92,6	86,0	96,6	152,6	191,8	179,4	262,0
Luxembourg	101,6	114,9	105,7	100,0	101,1	101,2	96,0	95,9	97,0	93,1	110,7
Hongrie	169,9	135,1	105,1	100,0	107,1	91,0	91,7	144,7	145,6	162,9	174,6
Malte	:	116,5	111,9	100,0	113,0	112,1	106,4	110,9	107,7	107,6	101,8
Pays-Bas	119,3	106,9	99,1	100,0	93,4	79,6	85,5	79,5	79,0	94,1	92,4
Autriche	93,2	91,5	92,7	100,0	117,3	108,4	107,4	112,2	109,7	119,0	132,2
Pologne	:	113,7	98,5	100,0	115,0	103,9	96,0	180,8	164,1	181,3	227,7
Portugal	105,6	95,4	117,8	100,0	107,3	102,4	103,5	114,4	104,8	109,4	104,9
Roumanie	:	158,2	120,9	100,0	174,6	159,7	192,1	278,9	161,0	148,4	123,5
Slovénie	93,3	91,3	89,8	100,0	86,8	114,6	90,3	139,2	139,9	136,4	150,6
Slovaquie	111,1	98,5	104,1	100,0	113,6	106,7	100,3	129,7	120,9	147,9	154,0
Finlande	80,6	65,8	82,2	100,0	97,0	97,6	103,8	101,5	114,9	110,6	125,0
Suède	101,1	104,5	91,1	100,0	107,8	119,0	117,5	106,5	105,9	105,6	123,1
Royaume-Uni	120,2	103,3	100,5	100,0	105,1	117,0	133,3	125,3	119,2	126,7	134,3
Norvège	115,4	127,8	115,3	100,0	97,5	102,1	99,3	98,1	80,6	76,2	85,8
Suisse	98,4	100,9	97,0	100,0	93,0	99,1	92,1	102,8	96,9	94,5	101,3

(1) ZE-12 au lieu de ZE-15.

Source: Eurostat (tag00057)



9.3 Les produits agricoles

Introduction

Le Conseil a adopté en octobre 2007 un acte législatif établissant une organisation commune de marché (OCM) unique pour les produits agricoles. Son objectif est d'alléger la législation dans le secteur agricole, d'améliorer la transparence législative et de faciliter l'accessibilité de la politique agricole. Dans le courant de l'année 2008, l'OCM unique a remplacé 21 OCM applicables à divers produits tels que les bananes, les œufs, le sucre ou encore le vin.

La collecte des données relatives aux produits agricoles est importante pour comprendre les variations sur les marchés entre les États membres, aussi bien actuelles (estimations des niveaux de production pour l'année en cours) qu'historiques (pour permettre, par exemple, de distinguer les cycles des schémas de production variables), et pour analyser la réponse aux actions politiques ou tester les scénarios politiques. Ces données sont importantes, au même titre que la plupart des informations du côté de l'offre, pour comprendre les variations de prix correspondantes (particulièrement intéressantes pour les négociants en produits agricoles et les analystes politiques) et peuvent également illustrer les conséquences des décisions politiques prises en matière agricole.

Définitions et disponibilité des données

La collecte des statistiques annuelles sur la production de 200 cultures spécifiques est dans l'ensemble régie par des règlements du Conseil, à l'exception des données sur les fruits et les légumes frais qui sont recueillies dans le cadre d'accords à l'amiable avec les États membres.

Les chiffres de la production végétale concernent la production récoltée. La **production de céréales** correspond à la production récoltée (à l'exclusion des pertes à la récolte). La **production récoltée** comprend les quantités commercialisées, ainsi que les quantités consommées directement à la ferme, les pertes et le gaspillage dans l'exploitation et les pertes au cours du transport, du stockage et de l'emballage. Les **céréales** incluent le blé (froment dur, épeautre et froment tendre), le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, les mélanges de céréales d'été, le maïs-grain, le sorgho, les triticales, les autres céréales ainsi que le riz. Les **légumes frais** comprennent les différents types de choux (choux, chou-fleur et brocolis notamment), les autres légumes feuillus ou à tige (céleris, poireaux, laitues, épinards et asperges notamment), les légumes cultivés pour leurs fruits (par exemple les tomates, les concombres, les cornichons, les melons, les aubergines, les citrouilles et les poivrons rouges), les racines et tubercules (par exemple les navets, les carottes, les oignons, l'ail, les betteraves et les radis), les légumes à cosse (petits pois et haricots notamment), les champignons de culture, les produits sauvages et d'autres légumes frais. Les **fruits** comprennent les pommes, les poires, les fruits dénoyautés (les pêches ou les abricots par exemple), les fruits à coque (noix ou noisettes notamment), les autres fruits charnus (par exemple, les figues ou les kiwis), les baies, les agrumes, les raisons, les olives et les fruits sauvages.



Les statistiques relatives au lait, aux œufs et aux produits à base de viande sont également collectées conformément à la législation communautaire. La production laitière couvre la production à la ferme de lait de vache, de brebis, de chèvre et de bufflonne. Il faut faire la distinction entre le **lait collecté par des laiteries** et la **production de lait à la ferme**. La collecte de lait ne représente qu'une partie de l'utilisation totale de la production de lait à la ferme, l'autre partie comprenant généralement la consommation domestique, la vente directe et l'alimentation du bétail. Les **vaches laitières** désignent les bovins femelles ayant déjà vêlé (y compris celles de moins de deux ans). Elles sont exclusivement ou principalement élevées pour la production de lait destiné à la consommation humaine et/ou à la transformation en produits laitiers. Sont comprises les vaches destinées à l'abattage (qu'elles soient ou non engraisées entre la dernière lactation et l'abattage).

La **production de viande** est basée sur le poids carcasse des animaux abattus dont la viande est propre à la consommation humaine. Le concept de **poids carcasse** varie selon l'animal concerné. Pour les **porcins** (espèce *Sus*), il correspond au poids froid de la carcasse de l'animal abattu entière ou découpée dans sa longueur après saignée, éviscération et ablation de la langue, des soies, des onglons, des organes génitaux externes, de la panne, des rognons et du diaphragme. Pour les **bovins** (espèce *Bos taurus*), il représente le poids froid de la carcasse de l'animal abattu après dépouillement, saignée, éviscération et ablation des organes génitaux externes, des extrémités des membres au niveau du carpe et du tarse, de la tête, de la queue, des rognons et graisses de rognon, ainsi que du pis. Pour les **ovins et caprins**, le poids carcasse est le poids froid de la carcasse de l'animal abattu après saignée, dépouillement et éviscération et après ablation de la

tête, des pieds, de la queue et des organes génitaux, et inclut les rognons et graisses de rognon. Pour la **volaille** (à savoir les poules, poulets, canards, dindes, pintades et oies), il désigne le poids froid de la carcasse de la volaille de basse-cour abattue après saignée, plumage et éviscération. Il comprend les abats de volaille, sauf le foie gras. Pour les autres espèces, il est considéré que le poids carcasse correspond au poids de la carcasse froide.

Conclusions principales

L'EU-27 a produit 258,4 millions de tonnes de céréales en 2007, dont un peu moins de la moitié (46,0 %) était du blé, plus d'un cinquième (22,1 %) de l'orge et moins d'un cinquième du maïs grain (18,4 %). La France et l'Allemagne étaient, de loin, les plus grands États membres producteurs de céréales, de betteraves sucrières et de colza, représentant à eux deux près de 40 % de la production de céréales, plus de 50 % de la production de betteraves sucrières et plus de 60 % de la production de colza de l'EU-27 en 2007. Tandis que la production de céréales dans l'EU-27 a fluctué entre 2000 et 2007, la production de pommes de terre et de betteraves sucrières a diminué jusqu'à 2006, tandis que la production de colza a sensiblement augmenté (également jusqu'à 2006).

Au sein de l'EU-27, les légumes les plus importants en termes de production étaient les tomates, les carottes et les oignons, tandis que les fruits les plus importants étaient les pommes, les oranges et les pêches. L'Espagne et l'Italie étaient, de loin, les plus grands pays producteurs de fruits et de légumes frais, leur production nationale respective dépassant 13,5 millions de tonnes de légumes frais et avoisinant 20 millions de tonnes de fruits. En effet, à eux deux ces États membres produisent plus de fruits que l'ensemble des autres États membres.

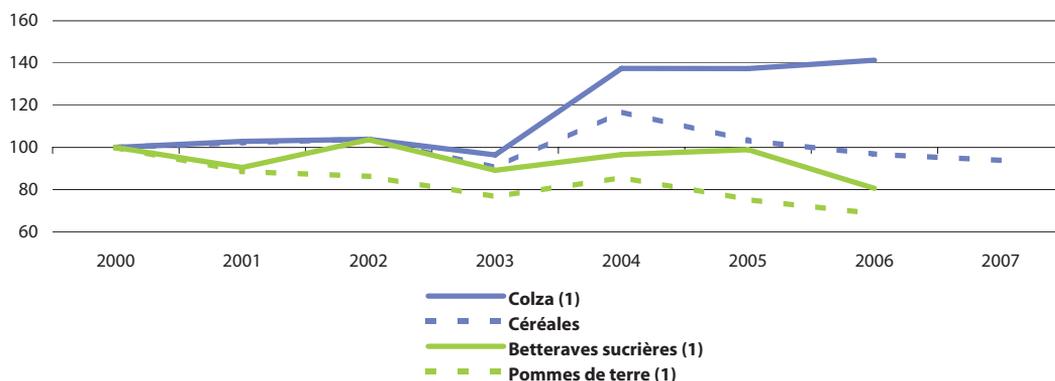


Le principal produit à base de viande dans l'UE est la viande de porc (22,9 millions de tonnes produites dans l'EU-27 en 2007), loin devant tous les autres types de viande, tels que le bœuf/veau (8,2 millions de tonnes). Un peu plus d'un cinquième (21,8 %) de la production de porcs dans l'EU-27 provenait d'Allemagne, les deuxième et troisième plus importants producteurs étant l'Espagne (15,4 %) et la France (10,0 %), tandis que le Danemark atteignait également une part de production non négligeable de 7,9 %. Un peu moins d'un cinquième (18,7 %) de la viande de bœuf/veau dans l'EU-27 était produite en France en 2007, suivie de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Irlande.

La production laitière est organisée de manière très différente selon les États membres, en raison de la diversité des tailles de cheptels laitiers, d'exploitations et des rendements. Toutefois, la production laitière est contrôlée depuis 1984 dans le cadre d'un système de quotas laitiers, qui limite véritablement la quantité de lait produite. L'Allemagne et la France détiennent, de loin, les quotas les plus importants. Les 27,3 millions de tonnes de lait collectés en Allemagne en 2007 représentaient le double de la production du troisième producteur, le Royaume-Uni. Un tiers (32,6 %) du lait collecté dans l'EU-27 en 2007 a été transformé en fromage; le beurre représentant la deuxième part la plus élevée (24,4 %). Environ un dixième (10,1 %) seulement du lait collecté a été utilisé comme lait de consommation en 2007.

Figure 9.5: Indices de la production agricole de végétaux dans l'EU-27

(2000=100)



(1) 2007, non disponible.

Source: Eurostat (tag00104, tag00031, tag00106 et tag00108)

**Tableau 9.7:** Production agricole de végétaux, 2007

(en milliers de tonnes)

	Céréales (1)	Pommes de terre (2)	Betteraves sucrières (3)	Colza (4)	Légumes (5)	Fruits (6)
EU-27	258 394	56 769	110 410	15 903	:	:
Zone euro	162 521	32 890	:	:	:	:
Belgique	2 787	3 190	5 731	41	1 531	572
Bulgarie	3 171	299	16	93	490	487
République tchèque	7 153	821	2 890	1 032	296	397
Danemark	8 220	1 626	2 255	596	245	72
Allemagne	40 632	11 644	25 139	5 321	3 012	2 425
Estonie	860	143	0	109	72	7
Irlande	1 980	455	45	12	274	18
Grèce	3 622	830	862	:	3 575	5 423
Espagne	23 305	2 518	5 297	35	13 575	19 810
France	59 248	7 206	33 213	4 684	5 654	10 141
Italie	18 756	1 782	4 630	15	13 550	20 722
Chypre	44	143	:	:	144	226
Lettonie	1 535	630	11	212	141	37
Lituanie	3 017	572	800	312	239	57
Luxembourg	148	20	0	18	2	23
Hongrie	9 659	536	1 676	494	1 760	900
Malte	:	19	:	:	67	9
Pays-Bas	1 623	6 870	5 512	12	4 356	708
Autriche	4 758	669	2 656	145	549	1 180
Pologne	27 143	11 791	12 682	2 130	4 420	1 694
Portugal	948	639	320	:	1 671	2 159
Roumanie	7 910	3 708	753	349	2 145	2 124
Slovénie	532	131	262	15	65	277
Slovaquie	2 793	288	847	321	99	95
Finlande	4 137	702	673	114	245	16
Suède	5 058	790	2 189	223	227	32
Royaume-Uni	19 354	5 684	7 150	1 896	2 503	398
Croatie	2 534	296	1 583	39	191	269
ARY de Macédoine	453	181	8	0	696	:
Turquie	30 427	4 246	12 415	29	24 671	14 399
Islande	3	9	:	:	:	:
Norvège	1 229	317	:	11	:	33
Suisse	1 049	490	1 584	68	:	:

(1) Norvège, 2006; Turquie, 2003; Islande, 1997.

(2) EU-27, zone euro, Malte et Royaume-Uni, 2006; Norvège, 2005; Islande, 1998.

(3) EU-27, Slovénie, Suède et Royaume-Uni, 2006.

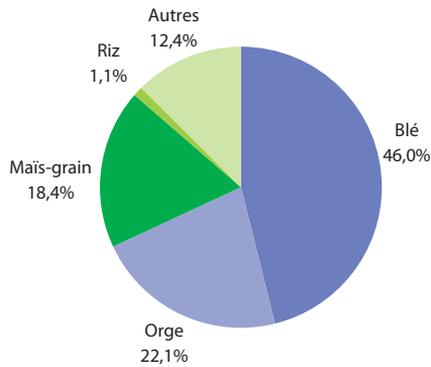
(4) Irlande, 2008; EU-27, 2006; Norvège, 2005.

(5) Danemark et France, 2006; Espagne, 2005; Belgique, République tchèque, Pologne et Portugal, 2003; Suède, 2002; ancienne République yougoslave de Macédoine, 2001; Allemagne et Irlande, 2000.

(6) Danemark, Grèce, France et Norvège, 2006; Espagne et Roumanie, 2005; Allemagne et Portugal, 2003; Belgique et Suède, 2002; République tchèque, 2001; Irlande et Pays-Bas, 2000.

Source: Eurostat (tag00031, tag00108, tag00106, tag00104, tag00097 et tag00112)

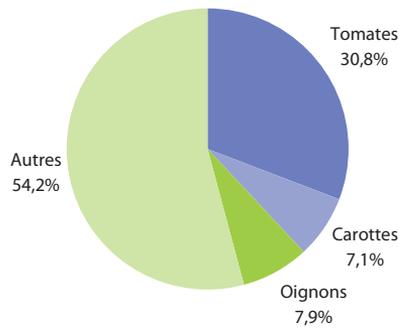
Figure 9.6: Production de céréales (y compris riz) dans l'EU-27, 2007 (1)
(en %)



(1) Préviation.

Source: Eurostat (apro_cpp_crop)

Figure 9.7: Répartition de la production de légumes dans l'UE en 2007 (1)
(% du total, en tonnes)



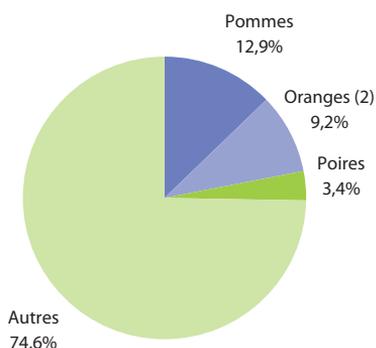
(1) EU-27 sur la base des données disponibles: Danemark et France, 2006; Espagne, 2005; hors Belgique, République tchèque, Allemagne, Irlande et Pologne.

Source: Eurostat (tag00035, tag00110, tag00111 et tag00097)



Figure 9.8: Répartition de la production de fruits dans l'UE en 2007 (1)

(% du total, en tonnes)



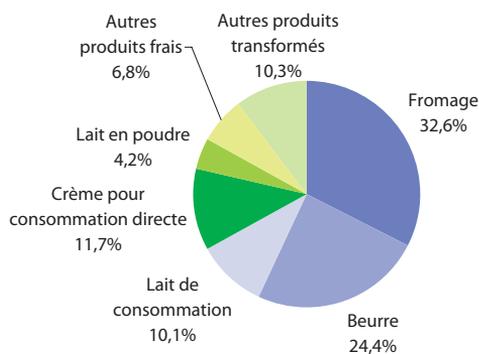
(1) EU-27 sur la base des données disponibles: Danemark, Grèce et France, 2006; Espagne et Roumanie, 2005; hors Belgique, Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Estonie, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Finlande et Suède.

(2) Il est supposé que les États membres ne déclarant pas de production ont une production négligeable ou nulle d'oranges.

Source: Eurostat (tag00036, tag00114, tag00113 et tag00112)

Figure 9.9: Utilisation du lait dans l'UE, 2007 (1)

(en %)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies; EU-27 hors Bulgarie, Irlande, Grèce, Italie, Luxembourg, Autriche, Slovaquie et Royaume-Uni; Suède, 2006.

Source: Eurostat (apro_mk_pobta)

**Tableau 9.8:** Production agricole liée aux animaux, 2007

(en milliers de tonnes)

	Collecte de lait de vache (1)	Beurre (2)	Fromage (3)	Viande: bovins (4)	Viande: porcins (4)	Viande: ovins et caprins (5)
EU-27	132 641	43 846	8 539	8 203	22 858	:
Zone euro	93 003	1 621	6 580	6 245	16 278	:
Belgique	2 879	102	70	273	1 063	1
Bulgarie	746	2	78	6	41	:
République tchèque	2 446	37	116	79	360	2
Danemark	4 484	109	351	130	1 802	2
Allemagne	27 321	445	1 927	1 185	4 985	44
Estonie	593	7	32	15	38	:
Irlande	5 241	223	:	581	205	70
Grèce	670	2	154	58	122	114
Espagne	5 729	39	309	658	3 513	238
France	22 967	396	1 884	1 532	2 281	129
Italie	10 090	117	1 154	1 127	1 603	66
Chypre	144	0	11	4	55	7
Lettonie	631	7	35	23	40	0
Lituanie	1 347	14	90	56	99	1
Luxembourg	259	:	:	9	10	0
Hongrie	1 448	8	72	35	499	1
Malte	41	0	3	1	8	0
Pays-Bas	10 799	174	732	386	1 290	5
Autriche	2 661	33	145	216	531	0
Pologne	8 744	162	594	365	2 091	1
Portugal	1 837	28	69	91	364	13
Roumanie	1 136	8	69	211	491	:
Slovénie	530	3	20	36	33	0
Slovaquie	964	10	44	23	114	1
Finlande	2 293	55	102	89	213	1
Suède	3 130	41 752	119	134	265	4
Royaume-Uni	13 647	121	339	882	739	330
Croatie	673	:	:	55	156	1
ARY de Macédoine	42	:	:	23	21	1
Islande	113	2	4	:	:	4
Norvège	1 686	:	83	:	:	330

(1) EU-27, zone euro, Grèce et Suède, 2006; Islande, 2005; ancienne République yougoslave de Macédoine, 1996.

(2) EU-27, zone euro, hors Luxembourg et Malte; EU-27, zone euro, Grèce, Slovénie et Suède, 2006; Islande, 2005.

(3) EU-27, zone euro, hors Irlande et Luxembourg; EU-27, zone euro, Grèce, Italie, Slovénie et Suède, 2006; Islande, 2005; Norvège, 1996.

(4) Ancienne République yougoslave de Macédoine, 1999.

(5) Croatie, 2006.

Source: Eurostat (tag00037, tag00038, tag00040, tag00044, tag00042 et tag00045)



9.4 L'agriculture et l'environnement

Introduction

Environ 40 % de la superficie des terres de l'UE est cultivée. Ce seul fait souligne l'importance de l'agriculture pour l'environnement naturel de l'UE. Toutefois, les liens qui unissent ces deux éléments sont complexes. Au fil des siècles, l'agriculture a contribué à la création et au maintien de la diversité de précieux habitats semi-naturels et de paysages agricoles. Nombre d'entre eux sont conservés grâce à diverses pratiques agricoles et la survie d'une multitude d'espèces sauvages dépend de l'agriculture. Mais l'agriculture peut également avoir un impact négatif sur les ressources naturelles. La pollution du sol, de l'eau et de l'air, le morcellement des habitats et la disparition d'espèces sauvages peuvent être une conséquence des pratiques agricoles et de l'utilisation des sols. Compte tenu de la complexité de cette relation, il est devenu nécessaire d'intégrer des préoccupations environnementales et des clauses de sauvegarde à la politique agricole commune (PAC). De plus, une attention particulière a été accordée à la réduction des risques de dégradation environnementale par le biais de critères de conditionnalité (pour bénéficier de paiements directs, les exploitants doivent se conformer à des exigences dont certaines sont liées à la protection de l'environnement), de primes et de mesures environnementales ciblées. Dans le même temps, les exploitants sont encouragés à continuer de jouer un rôle positif dans l'amélioration de la durabilité des écosystèmes agricoles.

L'importance attachée à l'évaluation de l'interaction entre l'agriculture et l'environnement est soulignée par l'adoption par la Commission d'une liste de 28 indicateurs agro-environnementaux⁽¹⁾ en 2006.

Définitions et disponibilité des données

L'**agriculture biologique** peut être définie comme une méthode de production qui accorde la priorité à la protection de l'environnement et au bien-être des animaux. Dans l'UE, l'agriculture n'est considérée comme biologique que si elle satisfait aux dispositions du règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil. L'agriculture biologique implique des systèmes holistiques de gestion de la production pour la culture et l'élevage, préconisant des pratiques de gestion qui évitent de recourir à des facteurs de production extérieurs. Pour ce faire, elle utilise autant que possible des méthodes culturales biologiques et mécaniques de préférence aux produits chimiques de synthèse tels que des engrais, des pesticides (fongicides, herbicides et insecticides), des additifs et des médicaments.

La **superficie irrigable** est la superficie équipée pour l'irrigation, étant entendu que la surface de terres effectivement irriguées peut varier, par exemple, selon les conditions météorologiques ou les variétés cultivées. La surexploitation de l'eau peut entraîner l'assèchement de zones naturelles et la pénétration d'eau saline dans les réserves aquifères côtières.

(1) COM(2006) 508 final.



L'**indice de densité de l'élevage** mesure la quantité d'animaux par hectare. Il s'agit du taux d'unités de bétail (converti à partir du nombre d'animaux à l'aide des coefficients standard) par hectare de superficie agricole utilisée. L'**unité de bétail** (UB) est une unité de référence qui facilite l'agrégation de plusieurs espèces et différents âges de bétail. Les coefficients UB d'Eurofarm sont établis par convention (à l'origine, ils se rapportaient aux besoins alimentaires des animaux, la référence étant une vache laitière avec un rendement annuel de 3 000 kg de lait, sans supplémentation par des aliments concentrés). Pour l'interprétation de l'indice de densité du bétail, les limites de cette unité théorique doivent être prises en compte. Les espèces agrégées dans le total, pour cet indicateur, sont les suivantes: équidés, bovins, ovins, caprins, porcs, volaille et lapins.

Conclusions principales

Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés et portent un plus grand intérêt à la production et au transport des denrées alimentaires, par exemple en ce qui concerne le lieu et le mode de production de l'alimentation et son parcours depuis la ferme jusqu'à leur assiette. À titre d'exemple de système de production agricole durable, de nombreuses exploitations agricoles sont passées aux méthodes certifiées de production biologique. Un peu plus de 4,3 % de la superficie agricole utilisée dans l'EU-27 a été réservée à la

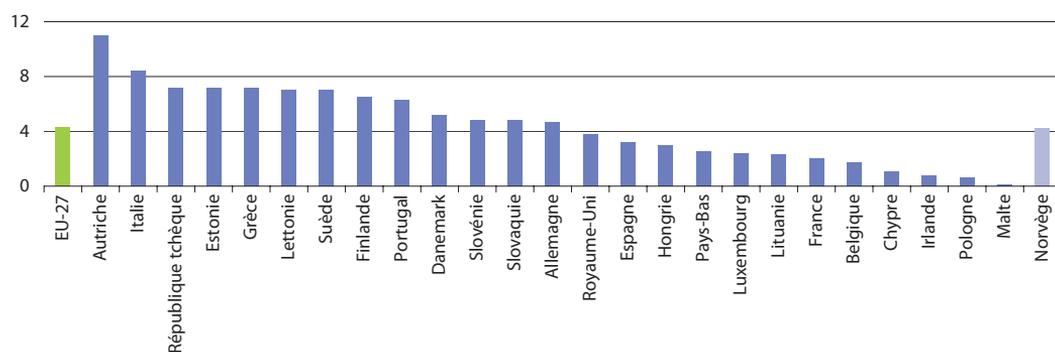
production agricole biologique en 2005, avec une proportion allant de 11,0 % en Autriche et 8,4 % en Italie à moins de 1 % en Irlande, en Pologne et à Malte.

Logiquement, la proportion irrigable de la superficie agricole est particulièrement élevée dans les États membres méridionaux, notamment la Grèce, l'Italie, Chypre et Malte, où l'irrigation est indispensable à de nombreuses cultures. Une irrigation complémentaire est également mise en œuvre dans d'autres endroits pour améliorer la production, et les Pays-Bas possèdent ainsi de grandes superficies irrigables.

Les produits de protection des végétaux et des animaux sont importants dans l'agriculture pour préserver les récoltes et la bonne santé du bétail, mais le recours intensif à ces produits peut entraîner un impact négatif sur l'environnement, ce qui dépend dans une certaine mesure du respect de leurs règles d'utilisation. Les ventes totales de pesticides sont très variables entre les États membres, allant de niveaux particulièrement élevés à Malte, et à un degré moindre, en Italie et en Belgique (plus de 6 kg par hectare de superficie agricole utilisée) à des niveaux relativement faibles en Suède et en Estonie (moins de 0,5 kg par hectare). Dans une certaine mesure, ces différences reflètent les conditions climatiques, les types d'agriculture pratiqués et la variabilité du prix des pesticides.

**Figure 9.10:** Superficie occupée par l'agriculture biologique, 2005 (1)

(en % de la SAU)

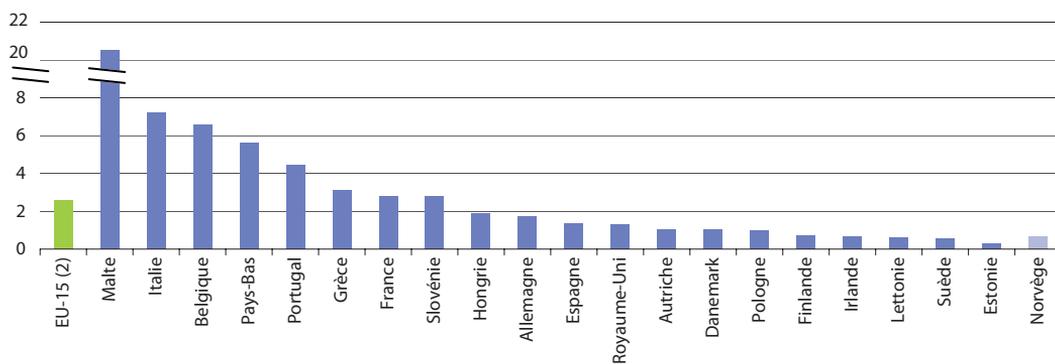


(1) EU-27, Luxembourg et Pologne, estimations; Bulgarie et Roumanie, non disponibles.

Source: Eurostat (food_in_porg1)

Figure 9.11: Ventes de pesticides (1)

(en kg de substance active par hectare de superficie agricole utilisée)



(1) Finlande, Suède, Royaume-Uni et Norvège, 2006; Allemagne, Autriche, Portugal et Slovénie, 2005; Estonie, 2004; Irlande et Malte, 2003; Belgique, Danemark, Italie et Hongrie, 2002; EU-15, Grèce et Espagne, 2001; autres États membres, non disponibles; pour certains États membres, la SAU d'une autre année de référence a servi de dénominateur.

(2) Hors Luxembourg.

Source: Eurostat (tag00084 et ef_lu_ovcropesu)

**Tableau 9.9:** Indicateurs environnementaux et agricoles, 2005

	Superficie agricole utilisée (SAU) (en milliers d'hectares)	Superficie consacrée à l'agriculture biologique (entièrement convertie) (en % de la SAU)	Superficie biologique totale (en % de la SAU)(1)	Superficie irrigable (en % de la SAU)	Densité du bétail (en unité de bétail par km ²)
EU-27	156 039	:	:	:	0,8
Zone euro	103 722	:	4,2	:	:
Belgique	1 386	1,4	1,7	1,6	2,8
Bulgarie	2 729	:	:	4,1	0,5
République tchèque	3 558	6,4	7,2	1,3	0,6
Danemark	2 708	4,9	5,0	16,6	1,7
Allemagne	17 035	:	4,7	:	1,1
Estonie	829	4,4	7,2	:	0,4
Irlande	4 219	0,6	0,8	0,0	1,5
Grèce	3 984	5,2	7,2	40,0	0,6
Espagne	24 855	1,9	3,2	15,1	0,6
France	27 591	:	2,0	9,8	0,8
Italie	12 708	5,8	8,4	31,3	0,8
Chypre	152	0,2	1,1	30,3	1,6
Lettonie	1 702	1,2	7,0	0,0	0,3
Lituanie	2 792	0,5	2,3	0,2	0,5
Luxembourg	129	:	:	0,0	1,2
Hongrie	4 267	2,0	3,0	3,6	0,6
Malte	10	0,0	0,1	29,5	4,5
Pays-Bas	1 958	2,4	2,5	20,8	3,3
Autriche	3 266	:	11,0	3,7	0,8
Pologne	14 755	:	:	0,8	0,7
Portugal	3 680	3,0	6,3	16,8	0,6
Roumanie	13 907	:	:	5,8	0,5
Slovénie	485	3,3	4,8	0,9	1,1
Slovaquie	1 879	1,4	4,8	9,6	0,4
Finlande	2 264	6,0	6,5	3,1	0,5
Suède	3 192	6,3	7,0	5,2	0,6
Royaume-Uni	15 957	3,3	3,8	1,3	0,9
Norvège	1 035	3,5	4,2	11,3	1,2
Suisse	1 062	:	:	0,0	1,7

(1) Zone euro, hors Luxembourg; données pour la superficie biologique totale: superficie entièrement convertie et superficie en conversion.

Source: Eurostat (ef_lu_ovcropesu, food_in_porg1, tag00095 et tsdpc450)



9.5 La sylviculture

Introduction

En 2006, la Commission a renforcé son soutien à l'amélioration de la gestion durable des forêts et au rôle multifonctionnel des forêts en adoptant un plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts. Ce plan d'action fournit un cadre aux actions liées aux forêts au niveau de la Communauté et des États membres. En outre, il servira d'instrument de coordination entre les actions communautaires et les politiques forestières des États membres. Il contient 18 actions essentielles proposées par la Commission, qui doivent être mises en œuvre conjointement avec les États membres au cours de la période de 2007 à 2011. Le plan d'action met l'accent sur quatre objectifs fondamentaux:

- améliorer la compétitivité à long terme;
- améliorer et protéger l'environnement;
- contribuer à une meilleure qualité de vie;
- encourager la coordination et la communication.

Définitions et disponibilité des données

Un groupe de travail intersecrétariat réunit Eurostat, la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour la collecte de statistiques sur le secteur forestier. D'autres directions générales de la Commission européenne en sont également membres. Dans ce cadre, le principal outil de coopération est le questionnaire commun Eurostat/CEE-ONU/FAO/OIBT sur le secteur forestier, qui est utilisé par toutes

les organisations. Chaque agence collecte les données des pays dont elle est responsable; pour Eurostat, il s'agit des États membres de l'Union européenne et des pays de l'AELE.

Une **forêt** est définie comme une terre à couvert arboré (ou niveau équivalent de peuplement forestier) de plus de 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 m à maturité in situ.

La **production de bois rond**, une expression utilisée comme synonyme de **quantités enlevées**, correspond à toutes les quantités de bois enlevées des forêts, d'autres terres boisées ou d'autres sites d'abattage au cours d'une période donnée. Elle est exprimée en mètres cubes sous écorce (c'est-à-dire à l'exclusion de l'écorce). Le sciage est le bois produit soit par sciage longitudinal, soit par un procédé de profilage par enlèvement et qui a une épaisseur supérieure à 6 mm. Il comprend les madriers, poutres, solives, planches, chevrons, voliges, lattes, planches de caisserie, traverses, bois d'œuvre, etc. sous les formes suivantes: non rabotés, rabotés, à joints digitiformes, etc. Il est indiqué en mètres cubes de volume réel (m³).

La catégorie **papier et carton** couvre l'ensemble de tous les types de papier graphique, papier journal, papier hygiénique et papier ménager, papier et carton d'emballage, ainsi que d'autres papiers et cartons. Sont exclus les produits fabriqués en papier tels que les boîtes, les livres, les magazines, etc.

Le **degré de défoliation** est l'ampleur de la défoliation évaluée de visu. Ses catégories sont établies par le Programme international concerté de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution



atmosphérique transfrontière à longue distance en Europe et vont de 0 à 4. Une défoliation nulle (catégorie 0) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles allant jusqu'à 10 %. Une défoliation légère (état d'alerte) (catégorie 1) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles de plus de 10 % à 25 %. Une défoliation modérée (catégorie 2) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles supérieure à 25 % et allant jusqu'à 60 %. Une défoliation grave (catégorie 3) désigne une perte d'aiguilles ou de feuilles de plus de 60 % jusqu'à 100 %. Les arbres morts (catégorie 4) représentent une perte d'aiguilles ou de feuilles de 100 %.

Conclusions principales

L'EU-27 possédait en 2005 une superficie totale de forêts et d'autres terres boisées de 176,7 millions d'hectares, soit environ 42 % de son territoire terrestre. Les plus grandes zones de forêts et de terres boisées se trouvaient en Suède, en Espagne et en France. Dans ces trois pays, ainsi qu'en Estonie, en Grèce et en Slovénie, ces zones couvraient plus de la moitié du territoire terrestre total, une proportion légèrement inférieure à 50 % étant enregistrée en Lettonie et en Autriche.

Après avoir connu une forte croissance en 2005, le volume de la production de bois rond de l'EU-27 a diminué en 2006 à 425 millions de mètres cubes. La Suède, l'Allemagne, la France et la Finlande étaient sans conteste les principaux pays producteurs, leur volume annuel respectif ayant dépassé à chaque fois 50 millions de mètres cubes de 2005 à 2007. En termes de production de bois rond par habitant,

la Finlande et la Suède occupaient les premiers rangs du classement des États membres, suivies par la Lettonie, l'Estonie et l'Autriche.

Dans la production de bois rond, on peut distinguer les espèces conifères, que l'on appelle généralement le bois de résineux, et les espèces non conifères, aussi appelées le bois de feuillus. Près de 80 % de la production de bois rond dans l'EU-27 en 2006 étaient du bois de conifères. Une forte croissance du volume de la production de sciages de l'EU-27 a également été observée en 2006, atteignant 112 millions de mètres cubes, soit presque 10 % de plus qu'en 2003.

La production de papier et de carton dans l'EU-27 s'élevait à 102 millions de tonnes en 2006, soit 4,3 % de plus que l'année précédente, poursuivant ainsi une tendance à la hausse de la production qui avait débuté en 2002. Au regard de sa taille (en termes de population), la Finlande détenait de loin la production la plus élevée de papier et de carton en 2007, avec quelque 2,7 tonnes par habitant, ce qui représente plus du double de la Suède et plus du quadruple de l'Autriche, qui est le troisième producteur le plus spécialisé.

Entre un quart et un cinquième des arbres vivant dans les forêts et les zones boisées souffraient d'une défoliation modérée ou plus grave dans l'UE en 2006. Plus d'un tiers des arbres connaissaient une telle défoliation en France et en Bulgarie, tandis que cette proportion excédait même 40 % au Luxembourg et un peu plus de 50 % en République tchèque.

**Tableau 9.10:** Production de bois(en milliers de m³)

	Production de bois rond					Production de sciages				
	2003	2004	2005	2006	2007	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	387 181	393 668	454 120	425 448	:	102 074	105 864	108 072	111 962	:
Zone euro	202 327	207 858	237 029	242 152	:	61 286	63 647	64 683	67 497	:
Belgique	4 765	4 850	4 950	4 230	4 100	1 215	1 235	1 285	1 520	1 555
Bulgarie	4 833	5 986	5 862	5 992	599	332	569	569	569	569
République tchèque	15 140	15 601	15 510	17 678	18 508	3 805	3 940	4 003	5 080	5 454
Danemark	1 627	1 516	2 962	2 358	:	248	196	196	196	:
Allemagne	51 182	54 504	56 946	62 290	76 728	17 596	19 538	21 931	24 420	25 170
Estonie	10 500	6 800	5 500	5 400	5 900	1 954	2 029	2 063	1 923	1 800
Irlande	2 683	2 562	2 648	2 672	2 710	1 005	939	1 015	1 094	985
Grèce	1 673	1 694	1 523	1 523	:	191	191	191	191	:
Espagne	16 105	16 290	15 531	15 716	14 528	3 630	3 730	3 660	3 806	3 332
France	32 828	33 647	63 171	61 790	62 759	9 539	9 774	9 715	9 992	10 190
Italie	8 219	8 697	8 691	8 618	8 125	1 590	1 580	1 590	1 748	1 700
Chypre	12	10	10	7	20	6	5	4	4	9
Lettonie	12 916	12 754	12 843	12 845	12 173	3 951	3 988	4 227	4 320	3 459
Lituanie	6 275	6 120	6 045	5 870	6 195	1 400	1 450	1 445	1 466	1 380
Luxembourg	257	277	249	268	:	133	133	133	133	:
Hongrie	5 785	5 660	5 940	5 913	5 640	299	205	215	186	235
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	1 044	1 026	1 110	1 107	1 022	269	273	279	265	271
Autriche	17 055	16 483	16 471	19 135	21 317	10 473	11 133	11 074	10 507	11 262
Pologne	30 836	32 733	31 945	32 384	35 653	3 360	3 743	3 360	3 607	4 100
Portugal	9 673	10 869	10 746	10 805	:	1 383	1 060	1 010	1 010	:
Roumanie	15 440	15 809	14 501	13 970	15 341	4 246	4 588	4 321	3 476	4 050
Slovénie	2 591	2 551	2 733	3 179	2 882	511	512	527	580	580
Slovaquie	6 355	7 240	9 302	7 869	8 131	1 651	1 837	2 621	2 440	2 781
Finlande	54 240	54 398	52 250	50 812	56 870	13 745	13 544	12 269	12 227	12 477
Suède	67 100	67 300	98 200	64 600	77 200	16 800	16 900	17 600	18 300	18 600
Royaume-Uni	8 046	8 291	8 482	8 417	8 962	2 742	2 772	2 770	2 902	3 142
Croatie	3 847	3 841	4 018	4 452	:	585	582	624	669	:
Turquie	15 810	16 503	16 185	16 813	:	5 615	6 215	6 445	7 079	:
Islande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	8 298	8 782	9 667	8 594	10 514	2 186	2 230	2 326	2 389	2 339
Suisse	5 120	5 132	5 285	5 702	:	1 345	1 505	1 591	1 668	:
Canada	179 642	208 406	211 501	205 893	:	56 892	60 952	60 187	58 709	:
Russie	174 000	178 400	185 000	190 600	:	20 155	21 380	22 033	22 500	:
États-Unis	448 513	461 739	467 347	472 618	:	86 159	93 067	97 020	93 016	:

Source: Eurostat (tag00072 et tag00073); CEE-ONU



Tableau 9.11: Production de bois (1)

	Bois rond						Production de sciages par habitant	
	Production par habitant (en m ³)		Production de conifères (en millions de m ³ sous écorce)		Production de non-conifères (en millions de m ³ sous écorce)		par habitant (en m ³)	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
EU-27	0,8	0,9	248,8	263,1	73,6	74,1	0,2	0,2
Zone euro	0,6	0,8	125,6	138,6	39,8	42,0	0,2	0,2
Belgique	0,4	0,4	3,0	3,2	1,0	1,0	0,1	0,1
Bulgarie	0,6	0,8	1,3	1,9	1,4	1,3	0,0	0,1
République tchèque	1,4	1,8	12,4	15,9	1,2	0,9	0,4	0,5
Danemark	0,3	0,4	0,6	1,1	0,2	0,1	0,0	0,0
Allemagne	0,5	0,9	30,0	59,2	7,8	8,9	0,2	0,3
Estonie	7,7	4,4	5,9	3,2	2,7	1,5	1,3	1,3
Irlande	0,7	0,6	2,6	2,7	0,0	0,0	0,2	0,2
Grèce	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0
Espagne	0,4	0,3	8,6	6,6	5,3	5,9	0,1	0,1
France	0,6	1,0	21,8	19,8	10,9	9,6	0,2	0,2
Italie	0,1	0,1	1,0	1,4	1,6	1,6	0,0	0,0
Chypre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lettonie	5,7	5,3	7,9	7,1	4,4	4,0	1,7	1,5
Lituanie	1,8	1,8	2,8	2,8	2,1	2,1	0,4	0,4
Luxembourg	0,6	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3
Hongrie	0,6	0,6	0,6	0,6	2,9	2,1	0,0	0,0
Malte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	0,1	0,1	0,5	0,5	0,2	0,2	0,0	0,0
Autriche	1,8	2,6	10,9	15,6	0,9	1,0	1,3	1,4
Pologne	0,7	0,9	18,7	25,2	6,3	7,0	0,1	0,1
Portugal	0,8	1,0	3,1	3,5	5,1	6,7	0,1	0,1
Roumanie	0,7	0,7	6,0	5,9	6,1	5,7	0,2	0,2
Slovénie	1,1	1,4	1,3	1,7	0,7	0,4	0,3	0,3
Slovaquie	1,1	1,5	2,8	4,8	2,8	2,9	0,2	0,5
Finlande	10,3	10,8	42,5	44,9	6,1	6,8	2,6	2,4
Suède	7,5	8,5	57,2	66,5	3,5	4,8	1,8	2,0
Royaume-Uni	0,1	0,1	7,1	8,4	0,4	0,1	0,0	0,1
Croatie	0,8	1,0	0,5	0,7	2,4	2,8	0,1	0,2
Turquie	0,2	0,2	6,3	7,0	4,9	5,3	0,1	0,1
Islande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Norvège	1,9	2,2	7,4	8,1	0,1	0,1	0,5	0,5
Suisse	0,6	0,8	3,1	3,7	0,5	0,5	0,2	0,2
Canada	6,3	6,3	161,5	160,4	33,7	42,7	1,9	1,8
Russie	1,1	1,3	81,2	107,8	37,4	36,8	0,1	0,2
États-Unis	1,6	1,6	275,4	303,6	129,6	124,2	0,3	0,3

(1) EU-27, zone euro, Danemark, Grèce, Luxembourg, Portugal, Croatie, Turquie, Suisse, Canada, Russie et États-Unis, 2006 au lieu de 2007.

Source: Eurostat (tag00072, for_rdw51, tag00073 et tps00001); CEE-ONU

**Tableau 9.12:** Production totale de papier et de carton

(en milliers de tonnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27	80 286	82 151	84 782	89 698	88 028	90 545	92 646	97 289	97 584	101 788	:
Zone euro	:	:	63 333	67 276	65 739	68 053	69 562	73 129	73 304	77 139	:
Belgique (1)	1 618	1 831	1 666	1 727	1 662	1 704	1 919	1 957	1 897	1 897	:
Bulgarie	153	153	126	136	171	171	171	326	326	326	330
République tchèque	750	768	770	804	864	870	920	934	969	1 042	1 023
Danemark	390	393	397	263	389	384	388	402	423	423	:
Allemagne	15 911	16 311	16 742	18 182	17 879	18 526	19 310	20 391	21 679	22 656	23 172
Estonie	38	43	48	54	70	75	64	66	64	73	68
Irlande	42	42	42	43	43	44	45	45	45	45	45
Grèce	604	622	352	496	495	493	493	510	510	510	:
Espagne	3 668	3 545	4 436	4 765	5 131	5 365	5 437	5 526	5 697	6 893	6 714
France	8 867	9 161	9 603	10 006	9 625	9 809	9 939	10 255	10 332	10 006	9 871
Italie	7 929	8 254	8 568	9 129	8 926	9 317	9 491	9 667	9 999	10 008	10 112
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettonie	21	18	19	16	24	33	38	38	39	57	60
Lituanie	42	37	37	53	68	78	92	99	113	119	124
Luxembourg (2)	:	:	0	0	0	0	0	0	0	0	:
Hongrie	410	482	473	506	495	517	546	579	571	553	552
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	3 130	3 180	3 256	3 333	3 174	3 346	3 339	3 459	3 471	3 367	3 219
Autriche	3 884	4 009	4 141	4 385	4 250	4 419	4 565	4 852	4 950	5 213	5 199
Pologne	1 660	1 718	1 839	1 934	2 086	2 342	2 461	2 635	2 732	2 857	2 947
Portugal	1 114	1 136	1 163	1 290	1 419	1 537	1 530	1 664	1 570	1 644	:
Roumanie	298	301	289	340	395	370	443	454	371	432	558
Slovénie	430	491	417	411	633	704	436	767	763	760	765
Slovaquie	674	597	803	925	988	710	674	798	858	888	915
Finlande	12 519	12 703	12 947	13 509	12 502	12 789	13 058	14 036	12 391	14 140	14 334
Suède	9 654	9 879	10 071	10 786	10 534	10 724	11 061	11 589	11 775	12 066	11 902
Royaume-Uni	6 481	6 477	6 576	6 605	6 204	6 218	6 226	6 240	6 039	5 813	5 463
Croatie	395	403	417	406	451	467	463	464	592	564	:
Turquie	1 282	1 357	1 349	1 567	1 513	1 643	1 643	1 643	1 643	1 643	:
Islande	0	0	:	:	:	:	:	:	0	0	0
Norvège	2 162	2 260	2 241	2 300	2 220	2 114	2 186	2 294	2 223	2 109	2 010
Suisse	1 462	1 592	1 755	1 616	1 750	1 805	1 818	1 777	1 751	1 685	:
Canada	18 730	18 875	20 280	20 921	19 834	20 073	19 964	20 462	19 498	18 176	:
Russie	2 960	3 595	4 535	5 310	5 625	5 978	6 377	6 830	7 126	7 451	:
États-Unis	86 916	86 469	88 670	86 252	81 249	81 879	80 712	82 084	83 697	84 317	:

(1) 1997-98, y compris Luxembourg.

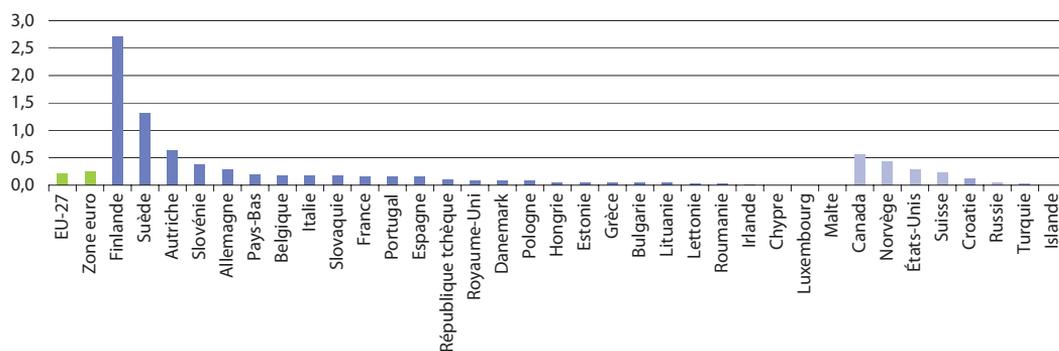
(2) 1997-98, y compris en Belgique.

Source: Eurostat (tag00074); CEE-ONU



Figure 9.12: Production de papier et de carton par habitant, 2007 (1)

(en tonnes)

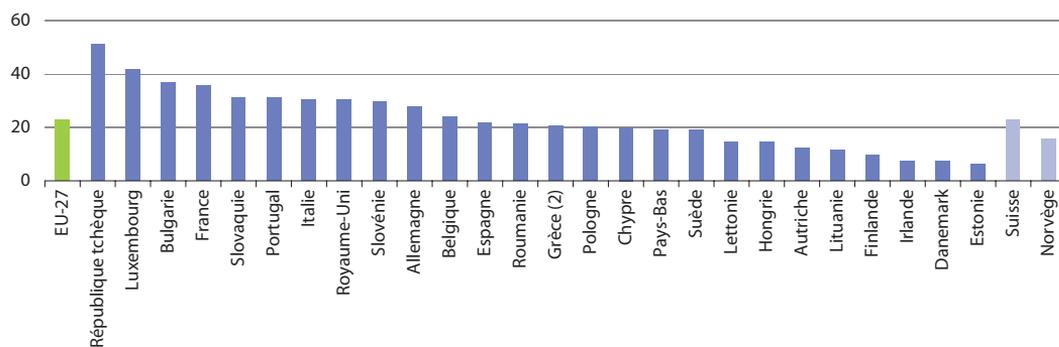


(1) EU-27, zone euro, Danemark, Grèce, Luxembourg, Portugal, Croatie, Turquie, Suisse, Canada, Russie et États-Unis, 2006; les chiffres incluent des estimations et des données provisoires.

Source: Eurostat (tag00074 et tps00001); CEE-ONU

Figure 9.13: Arbres forestiers endommagés par la défoliation, 2006 (1)

(en %)



(1) Malte, non disponible.

(2) 2005.

Source: Eurostat (tsdnr530)



9.6 La pêche

Introduction

Les premières mesures communes de la politique européenne dans le secteur de la pêche datent de 1970. Elles réglementaient l'accès aux zones de pêche, aux marchés et aux structures. Toutes ces mesures devinrent plus significatives lorsqu'en 1976, les États membres, suivant un mouvement d'ampleur internationale, convinrent d'étendre leurs droits aux ressources de la mer de 12 à 200 miles de leurs côtes. Après des années d'après négociations, la politique commune de la pêche (PCP), l'outil dont s'est dotée l'Union européenne pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture, est née en 1983.

La politique commune de la pêche de l'Union européenne a pour objet de gérer la pêche au bénéfice des communautés de pêcheurs et des consommateurs, ainsi que de protéger les ressources. Des mesures communes existent dans quatre domaines principaux:

- la conservation: protéger les ressources halieutiques en régulant les quantités de poissons prélevées dans la mer, en permettant aux jeunes poissons de se reproduire et en veillant au respect des mesures;
- les structures: aider les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à adapter leurs équipements et leurs organisations aux contraintes imposées par les ressources et le marché;
- les marchés: maintenir une organisation commune du marché des produits de la pêche et équilibrer l'offre et la demande dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs;
- les relations avec le monde extérieur: conclure des accords de pêche et négocier au niveau international dans le cadre des organisations de pêche régionales et internationales en faveur des mesures de conservation communes des ressources de pêche en eau profonde.

La PCP fixe chaque année des quantités maximales de poissons pouvant être capturés sans risque de surexploitation: les totaux admissibles des captures (TAC). La part obtenue par chaque État membre représente un quota national.

La réforme de la PCP en 2002 a admis la nécessité de limiter l'effort de pêche, le niveau des captures et de mettre en place des mesures techniques. Le Fonds européen pour la pêche (FEP), doté d'un budget de quelque 3,8 milliards d'euros pour la période de 2007 à 2013, a pour objectif de soutenir les objectifs de la PCP en s'appuyant sur les axes suivants:

- favoriser une exploitation durable des ressources de la pêche et un équilibre stable entre ces ressources et les capacités de la flotte de pêche communautaire;
- renforcer la compétitivité et la viabilité des opérateurs du secteur;
- promouvoir les méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement;
- fournir un soutien approprié aux personnes travaillant dans le secteur;
- stimuler le développement durable des zones de pêche.



Définitions et disponibilité des données

Les statistiques sur la pêche sont extraites de sources nationales officielles, directement par Eurostat pour les pays membres de l'Espace économique européen (EEE) ou indirectement par d'autres organisations internationales pour d'autres pays. Les données utilisent des concepts et des définitions internationalement reconnus et élaborés par le groupe de travail de coordination des statistiques des pêches, qui comprend Eurostat et douze autres organisations internationales exerçant des responsabilités dans le domaine des statistiques de la pêche. Le pavillon du navire de pêche est la principale indication quant à la nationalité des captures, bien que ce concept puisse fluctuer dans certaines circonstances.

En général, les données se réfèrent à la taille de la **flotte de pêche** au 31 décembre de l'année de référence. Les données sont tirées des registres nationaux des navires de pêche tenus conformément au règlement (CE) n° 26/2004 du Conseil qui contient des informations sur les caractéristiques des navires devant figurer dans les registres - le fichier administratif des navires de pêche tenu par la direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. Une transition a été opérée dans la mesure du tonnage de la flotte de pêche du tonnage de jauge brut (TJB) au tonnage brut (TB). Ce changement s'étant mis en place à des rythmes différents selon les administrations nationales, il est possible que les données ne soient pas comparables dans le temps et par pays.

Les **captures** de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacés et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques) comprennent l'ensemble des produits, quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance) par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, bateaux, engins, etc.) opérant aussi bien en eaux douces et saumâtres à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extra-côtière et hauturière. Les captures sont normalement exprimées en **équivalent-poids vif** et obtenues par application de coefficients de conversion au poids débarqué ou au poids du produit. En tant que telles, les statistiques sur les captures excluent les quantités qui sont capturées (c'est-à-dire avant la transformation) mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas débarquées. La production de l'aquaculture (cf. ci-après) n'est pas prise en compte.

Une **région de pêche** géographique distincte est définie pour plusieurs régions spécifiques d'eaux, parmi lesquelles: l'Atlantique du nord-est, qui correspond en gros à la zone située à l'est de la longitude de 42° ouest et au nord de la latitude de 36° nord, y compris les eaux de la mer Baltique; l'Atlantique du nord-ouest, qui correspond en gros à la zone située à l'ouest de la longitude de 42° ouest et au nord de la latitude de 35° nord; l'Atlantique du centre-est, qui représente la zone située à l'est de la longitude de 40° ouest entre les latitudes de 36° nord et 6° sud; et la Méditerranée, aussi appelée par la FAO zone principale de pêche 37, qui comprend la mer Méditerranée et la mer Noire adjacente.



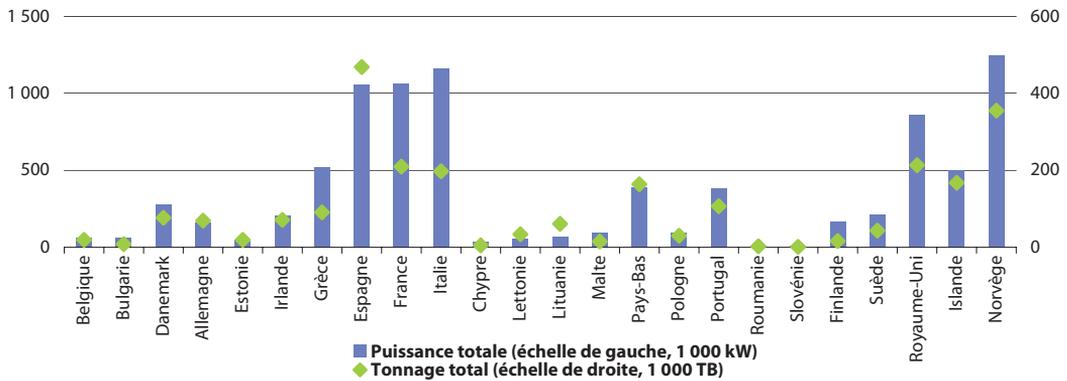
L'**aquaculture** est l'élevage d'organismes aquatiques, notamment les poissons, les mollusques, les crustacés et les plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'augmentation de la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique aussi la propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

Conclusions principales

En termes de puissance, l'Italie possédait la flotte de pêche la plus importante parmi les États membres de l'EU-27, mais ne supplantait que légèrement la France et l'Espagne. En termes de tonnage brut, l'Espagne possédait la flotte de loin la plus importante, sa taille dépassant le double de la flotte du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie.

Ensemble, le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas représentaient trois cinquièmes des captures de l'EU-27 en 2006. Cette part cumulée atteignait quelque deux tiers en 2000 et a récemment diminué, principalement, en raison d'une réduction des captures danoises et espagnoles. Depuis 1997, les captures totales de l'EU-27 ont baissé chaque année, excepté en 2001, les captures de 2006 étant près de 30 % inférieures à celles de 1997. Trois quarts des captures de l'EU-27 ont été réalisés en 2006 dans l'Atlantique du nord-est, la Méditerranée étant la deuxième région de pêche la plus importante.

Le niveau de la production de l'aquaculture dans l'UE est resté relativement stable entre 1996 et 2005, oscillant entre 1,2 et 1,4 million de tonnes. La France, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la Grèce représentaient conjointement près des trois quarts de la production de l'aquaculture de l'EU-27 en 2005. Entre 1996 et 2006, la Grèce a enregistré une hausse particulièrement forte de sa production aquacole, qui a pratiquement triplé, tandis que la tendance inverse s'est fait ressentir en Allemagne et aux Pays-Bas, où la production a été amputée de plus de la moitié.

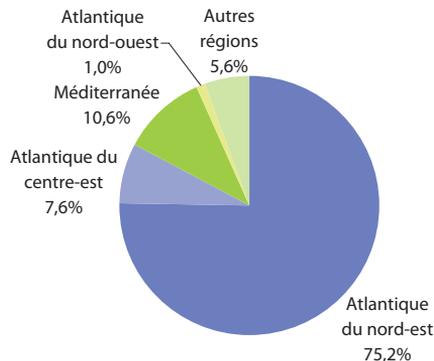
Figure 9.14: Flotte de pêche, 2007 (1)

(1) En 2007, la puissance totale de l'EU-27 était de 7 011 719 kW et le tonnage total s'élevait à 1 920 654 TB; la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie sont des pays enclavés, sans flotte de pêche marine.

Source: Eurostat (tsdnr420 et tag00083), Direction générale Affaires maritimes et pêche

Figure 9.15: Captures par région de pêche, EU-27, 2006

(en % sur la base des tonnages)



Source: Eurostat (tag00078, tag00080, tag00081, tag00079 et tag00076)

**Tableau 9.13:** Captures totales dans l'ensemble des régions de pêche

(en milliers de tonnes de poids vif)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	7 427	7 525	7 285	6 880	6 794	6 933	6 339	5 901	5 874	5 631	5 312
Zone euro	3 795	3 795	3 824	3 707	3 598	3 734	3 287	3 379	3 264	3 223	3 028
Belgique	31	31	31	30	30	30	29	27	27	25	23
Bulgarie	9	11	19	11	7	7	15	12	8	5	8
République tchèque	4	3	4	4	5	5	5	5	5	4	5
Danemark	1 681	1 827	1 557	1 405	1 534	1 511	1 442	1 031	1 090	911	868
Allemagne	237	259	267	239	205	211	224	261	262	286	279
Estonie	109	124	119	112	113	105	101	79	88	100	87
Irlande	333	293	325	284	276	356	282	266	280	262	211
Grèce	151	157	110	121	99	94	96	93	93	92	97
Espagne	1 174	1 204	1 243	1 170	1 070	1 107	865	866	770	768	711
France	641	638	599	664	703	681	704	709	671	595	583
Italie	366	344	306	283	302	310	270	296	279	298	312
Chypre	13	25	19	40	67	81	2	2	2	2	2
Lettonie	143	106	102	125	136	128	114	115	125	151	140
Lituanie	89	44	67	73	79	151	150	157	162	140	153
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	8	7	7	8	7	7	7	7	7	8	8
Malte	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pays-Bas	411	452	537	515	496	518	464	526	522	549	433
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pologne	343	348	242	236	218	225	223	180	192	156	123
Portugal	263	224	228	213	191	193	202	209	221	212	229
Roumanie	18	8	9	8	7	8	7	10	5	6	7
Slovénie	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
Slovaquie	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Finlande	164	165	156	145	156	150	146	122	135	132	146
Suède	371	357	411	351	339	312	295	287	270	256	269
Royaume-Uni	868	892	923	841	748	740	690	637	655	669	616
Croatie	18	17	22	19	21	18	21	20	30	35	:
ARY de Macédoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	:
Turquie	528	459	487	574	503	528	567	508	550	426	:
Islande	2 074	2 225	1 700	1 754	2 000	2 001	2 145	2 002	1 750	1 661	1 345
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	:
Norvège	2 650	2 863	2 861	2 628	2 700	2 687	2 740	2 549	2 525	2 393	2 245
Suisse	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	:
Canada	923	999	1 037	1 059	1 039	1 093	1 099	1 082	:	:	:
Japon	6 086	6 067	5 419	5 305	5 105	4 825	4 489	4 784	4 427	4 178	:
États-Unis	4 995	4 972	4 751	4 822	4 807	5 020	5 006	4 989	5 144	4 846	:

Source: Eurostat (tag00076), FAO

**Tableau 9.14:** Production totale de l'aquaculture

(en milliers de tonnes de poids vif)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	1 230	1 254	1 378	1 432	1 402	1 389	1 277	1 347	1 332	1 272	:
Zone euro	996	1 002	1 119	1 143	1 116	1 084	981	1 038	994	968	:
Belgique	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	:
Bulgarie	5	5	4	8	4	3	2	4	2	3	3
République tchèque	18	18	17	19	19	20	19	20	19	20	20
Danemark	42	40	42	43	44	42	32	38	43	39	28
Allemagne	83	65	73	80	66	53	50	74	57	45	38
Estonie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Irlande	35	37	42	44	51	61	63	63	58	60	53
Grèce	40	49	60	84	95	98	88	101	97	106	113
Espagne	232	239	315	321	312	313	259	273	299	222	295
France	286	287	268	265	267	252	252	240	261	258	:
Italie	189	196	209	210	217	218	184	192	118	181	174
Chypre	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	4
Lettonie	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Lituanie	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	8	9	10	12	13	13	12	12	13	14	15
Malte	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	7
Pays-Bas	100	98	120	109	75	57	54	67	76	68	41
Autriche	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3
Pologne	28	29	30	34	36	35	33	35	35	37	36
Portugal	5	7	8	6	8	8	8	8	7	6	7
Roumanie	14	11	10	9	10	11	9	9	8	7	9
Slovénie	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1
Slovaquie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Finlande	18	16	16	15	15	16	15	13	13	14	13
Suède	8	7	5	6	5	7	6	6	6	6	8
Royaume-Uni	110	130	137	155	152	171	179	182	207	173	172
Croatie	3	4	6	6	7	10	8	8	13	14	:
ARY de Macédoine	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	:
Turquie	33	45	57	63	79	67	61	80	94	119	:
Islande	4	4	4	4	4	4	4	6	9	8	:
Norvège	322	368	411	476	491	511	551	584	637	657	709
Suisse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	:
Canada	72	82	91	113	128	153	171	151	145	154	:
Japon	1 349	1 340	1 290	1 315	1 292	1 311	1 385	1 302	1 261	1 254	:
États-Unis	393	438	445	479	456	479	497	544	607	472	:

Source: Eurostat (tag00075), FAO